

Education prioritaire : Blanquer gèle la carte

"J'ai pris la décision de geler la modification de la carte de l'éducation prioritaire pour la rentrée 2019". Interrogé par la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale le 2 octobre, JM Blanquer a fixé le cadre de la rénovation de l'éducation prioritaire et son calendrier dans des termes qui font penser au départ de Marc Babelt, le responsable de l'éducation prioritaire, du ministère.

La carte repoussée à 2020



Le 1er octobre il avait fait savoir qu'il chargeait Pierre Mathiot, ancien responsable de la réforme du lycée et du bac, et l'inspectrice générale Ariane Azéma d'une mission sur la territorialisation des politiques éducatives, sur les politiques dédiées à l'éducation prioritaire, ainsi qu'au monde rural dans toute sa diversité. "Cette mission a pour objectif de dégager une vision globale de ce que doit être la politique territoriale de l'éducation nationale au service de la réussite de tous les élèves", annonçait le ministère. Son rapport est attendu pour la rentrée 2019.

Le 2 octobre, JM Blanquer a annoncé que la révision de la carte de l'éducation prioritaire, prévue pour 2019, n'aurait lieu que pour la rentrée 2020. Il se donne ainsi un délai pour une rénovation en profondeur de l'éducation prioritaire.

La labellisation remise en question ?

Le ministre a précisé qu'il ne voulait plus "opposer rural et urbain" et que les moyens (accordés à l'éducation prioritaire) devaient être "plus efficaces". "On doit éviter les psychodrames du passé sur la question d'y être ou ne pas y être (sur la carte). Ce n'est pas sain". Tout ceci annonce une révision plus large que celle de la carte.

Surtout il a décrit "une politique d'éducation prioritaire plus subtile qui n'est pas en noir et blanc, une approche plus graduelle". La formule rappelle un débat des années 2012 - 2013 où il avait été question d'abandonner le label Education prioritaire (EP).

"Les familles d'origine moyenne et aisée mettent en œuvre des stratégies de fuite des établissements classés éducation prioritaire dont la réputation est jugée négative, essentiellement parce qu'ils scolarisent des élèves pauvres, en difficulté scolaire et d'origine étrangère. Le label EP contribue à construire une hiérarchie des établissements, à créer une sorte de marché scolaire, à orienter les choix des familles et, in fine, à les détourner des établissements classés éducation prioritaire", expliquait au Café pédagogique Pierre Merle en 2016. "En ce sens la labellisation éducation prioritaire d'un établissement est en soi une discrimination négative pour certains parents".

Finalement le label avait été maintenu par V Peillon. "La suppression du label éducation prioritaire aurait

pu être associée à la liquidation de la politique du même nom, même si la politique effectivement mise en œuvre aurait pu consister à donner autant ou davantage aux établissements scolarisant une proportion forte d'élèves en difficulté scolaire. L'imbrication entre l'affichage politique et la politique éducative effective a imposé le maintien du label même si cet affichage est contreproductif".

Depuis c'est sur la labellisation que s'est développée une politique d'accompagnement sérieux des établissements avec de nouveaux moyens. La labellisation est liée aux dédoublements de CP Ce1 qui sont l'étendard du gouvernement en matière éducative. Mais les établissements disposent aussi de moyens de formation en fonction de leur label. Le ministère a aussi produit un vademecum pédagogique pour ces établissements et dégagé des moyens pour le travail en équipe suscitant une vraie réflexion pédagogique.

La prime Rep+ liée aux données de l'école

Les propos de JM Blanquer, la vision très libérale de la réforme du lycée produite par P Mathiot, pourraient donner à penser que toute cette politique serait remise en cause à courte échéance et que l'Etat pourrait se désengager de la politique d'éducation prioritaire.

Le ministre est aussi intervenu sur la prime Rep+ pour annoncer que "la prime ne sera pas accrochée à la réussite individuelle du prof mais à la réussite collective de l'école". Une évaluation du mérite qui reste quand même à définir...

François Jarraud

[Sur la mission Mathiot](#)

[L'éducation prioritaire : un problème ou une solution ?](#)